

Date de préparation 24-nov.-2010

Date de révision 05-sept.-2019

Numéro de révision 8

**SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit **Chloroform/isoamyl alcohol 24:1**  
Cat No. : **327150000; 327155000**

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

<b>Utilisation recommandée</b>	Substances chimiques de laboratoire.
<b>Secteur d'utilisation</b>	SU3 - Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
<b>Catégorie de produit</b>	PC21 - Substances chimiques de laboratoire
<b>Catégories de processus</b>	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
<b>Catégorie de rejet dans l'environnement</b>	ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
<b>Utilisations déconseillées</b>	Toutes les autres utilisations

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Société</b>	<b>Entité de l'UE / nom commercial</b> Acros Organics BVBA Janssen Pharmaceuticalaan 3a 2440 Geel, Belgium
	<b>Entité britannique / nom commercial</b> Fisher Scientific UK Bishop Meadow Road, Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom
<b>Adresse e-mail</b>	begel.sdsdesk@thermofisher.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pour obtenir des informations aux États-Unis, appelez le : 800-ACROS-01  
Pour obtenir des informations en Europe, appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

**SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## **Dangers pour la santé**

Toxicité aiguë par voie orale	Catégorie 4 (H302)
Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs	Catégorie 3 (H331)
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 (H319)
Cancérogénicité	Catégorie 2 (H351)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 (H361d)
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)	Catégorie 3 (H336)
Organe cible spécifique en cas de toxicité - (exposition répétée)	Catégorie 1 (H372)

## **Dangers pour l'environnement**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

## **2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

**Danger**

### **Mentions de danger**

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H331 - Toxique par inhalation
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H351 - Susceptible de provoquer le cancer
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

### **Conseils de prudence**

- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
- P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P311 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

### **Supplémentaires Étiquetage à l'UE**

Réservé aux installations industrielles uniquement

## **2.3. Autres dangers**

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

bioaccumulable (vPvB)

Dépression cardiaque et respiratoire

Une surexposition peut entraîner une diminution de la fréquence cardiaque, de la tension artérielle, un blocage cardiaque et une insuffisance cardiaque

Les symptômes peuvent se manifester à retardement

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

### 3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	No.-CE.	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Alcool isoamylique	123-51-3	EEC No. 204-633-5	2-3	Flam Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H335) (EUH066)
Chloroforme	67-66-3	200-663-8	97-98	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H331) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Carc. 2 (H351) Repr. 2 (H361d) STOT RE 1 (H372)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.

#### Contact cutané

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque raccordé à un insufflateur manuel muni d'une valve anti-retour, ou autre dispositif médical respiratoire approprié. Consulter immédiatement un médecin.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun raisonnablement prévisible. Les symptômes de surexposition incluent vertiges, céphalées, fatigue, nausées, perte de connaissance, arrêt respiratoire: Provoque une

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

dépression du système nerveux central: Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin** Traiter les symptômes. Signs of overdose include stupor and respiratory depression. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

#### **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

#### **Produits dangereux résultant de la combustion**

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Chlorure d'hydrogène gazeux, Phosgène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas ingérer.

## Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver sous atmosphère inerte. Protéger de l'humidité.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Liste source (s): **Union Européenne** - Directive 2006/15/CE de la Commission du 7 février 2006 établissant une deuxième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives 91/322/CEE et 2000/39/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. **Belgique** - Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Date de promulgation: 11 mars 2002. Publié dans le Moniteur Belge le 14 mars 2002. Errata: Publié dans le Moniteur Belge le 26 juin 2002 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2006 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. (Errata Décembre 2007). Arrêté du 30 juin 2004 modifié établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelles indicatives. Directive 2009/161/UE de la commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089.

(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML>).

Décret no 2007-1539 du 26 octobre 2007 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelles contraignantes. Directive 2009/161/UE de la Commission du 17 décembre 2009. Journal officiel n° L 338 du 19/12/2009 p. 0087 – 0089.

(<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:338:0087:01:FR:HTML>)

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Alcool isoamylique		STEL: 125 ppm 15 min STEL: 458 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 100 ppm 8 hr TWA: 366 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA / VME: 100 ppm (8 heures). TWA / VME: 360 mg/m <sup>3</sup> (8 heures).	TWA: 100 ppm 8 uren TWA: 366 mg/m <sup>3</sup> 8 uren STEL: 125 ppm 15 minuten STEL: 459 mg/m <sup>3</sup> 15 minuten	STEL / VLA-EC: 125 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 458 mg/m <sup>3</sup> (15 minutos). TWA / VLA-ED: 100 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 366 mg/m <sup>3</sup> (8 horas)
Chloroforme	TWA: 2 ppm 8 hr TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hr Possibility of significant uptake through the skin	TWA: 2 ppm TWA: 9.9 mg/m <sup>3</sup> STEL: 6 ppm STEL: 29.7 mg/m <sup>3</sup>	TWA / VME: 2 ppm (8 heures). restrictive limit TWA / VME: 10 mg/m <sup>3</sup> (8 heures). restrictive limit STEL / VLCT: 50 ppm. STEL / VLCT: 250 mg/m <sup>3</sup> . Peau	TWA: 2 ppm 8 uren TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 uren Huid	TWA / VLA-ED: 2 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 10 mg/m <sup>3</sup> (8 horas) Piel

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Alcool isoamylique		TWA: 20 ppm (8 Stunden). AGW - exposure factor 2 TWA: 73 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). AGW -	STEL: 125 ppm 15 minutos TWA: 100 ppm 8 horas		TWA: 100 ppm 8 tunteina TWA: 370 mg/m <sup>3</sup> 8 tunteina STEL: 150 ppm 15

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

		exposure factor 2 TWA: 20 ppm (8 Stunden). MAK TWA: 73 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). MAK Höhepunkt: 40 ppm Höhepunkt: 146 mg/m <sup>3</sup>			minuutteina STEL: 550 mg/m <sup>3</sup> 15 minuutteina
Chloroforme	TWA: 2 ppm 8 ore. Media Ponderata nel Tempo TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 ore. Media Ponderata nel Tempo Pelle	0.5 ppm TWA MAK 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA MAK	TWA: 2 ppm 8 horas TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 horas Pele	STEL: 25 mg/m <sup>3</sup> 15 minuten TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA: 2 ppm 8 tunteina TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 tunteina STEL: 4 ppm 15 minuutteina STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> 15 minuutteina Iho

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Alcool isoamylique	MAK-KZW: 200 ppm 15 Minuten MAK-KZW: 720 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten MAK-TMW: 100 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 360 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 100 ppm 8 timer TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> 8 timer	STEL: 80 ppm 15 Minuten STEL: 292 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 20 ppm 8 Stunden TWA: 73 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	STEL: 400 mg/m <sup>3</sup> 15 minutach TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 50 ppm 8 timer TWA: 180 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 75 ppm 15 minutter. value calculated STEL: 225 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter. value calculated
Chloroforme	Haut MAK-TMW: 2 ppm 8 Stunden MAK-TMW: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 2 ppm 8 timer TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 timer Hud	Haut/Peau STEL: 1 ppm 15 Minuten STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 0.5 ppm 8 Stunden TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	TWA: 8 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 2 ppm 8 timer TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 timer 4 ppm STEL (value calculated) 15 mg/m <sup>3</sup> STEL (value calculated) Hud

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Alcool isoamylique	TWA: 360.0 mg/m <sup>3</sup> STEL : 450.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 100 ppm 8 satima. TWA-GVI: 366 mg/m <sup>3</sup> 8 satima. STEL-KGVI: 125 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 458 mg/m <sup>3</sup> 15 minutama.	TWA: 100 ppm 8 hr. TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 450 mg/m <sup>3</sup> 15 min STEL: 125 ppm 15 min		
Chloroforme	TWA: 2 ppm TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> Skin notation	kože TWA-GVI: 2 ppm 8 satima. TWA-GVI: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 satima.	TWA: 2 ppm 8 hr. TWA: 9.8 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 6 ppm 15 min STEL: 29.4 mg/m <sup>3</sup> 15 min Skin	Skin-potential for cutaneous absorption TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 20 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Alcool isoamylique	TWA: 100 ppm 8 tundides. TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> 8 tundides.		STEL: 125 ppm STEL: 450 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1440 mg/m <sup>3</sup> 15 percekben. CK TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> 8 órában. AK	TWA: 100 ppm 8 klukkustundum. TWA: 360 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Ceiling: 200 ppm Ceiling: 720 mg/m <sup>3</sup>
Chloroforme	Nahk TWA: 2 ppm 8 tundides. TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 tundides.	Skin notation TWA: 2 ppm 8 hr TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 órában. AK	TWA: 2 ppm 8 klukkustundum. TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Skin notation Ceiling: 4 ppm Ceiling: 20 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Alcool isoamylique	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> IPRD			TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> 8 ore

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

					STEL: 200 mg/m <sup>3</sup> 15 minute
Chloroforme	skin - potential for cutaneous exposure TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> IPRD TWA: 2 ppm IPRD Oda	Possibility of significant uptake through the skin TWA: 2 ppm 8 Stunden TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	possibility of significant uptake through the skin TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	Skin notation TWA: 2 ppm 8 ore TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 ore

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Alcool isoamylique	MAC: 5 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 370 mg/m <sup>3</sup> 8 urah TWA: 100 ppm 8 urah STEL: 400 ppm 15 minutah STEL: 1480 mg/m <sup>3</sup> 15 minutah		
Chloroforme	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> 2019 Skin notation STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> 2019	Potential for cutaneous absorption TWA: 2 ppm TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 ppm 8 urah TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 urah Koža	Indicative STLV: 5 ppm 15 minuter Indicative STLV: 25 mg/m <sup>3</sup> 15 minuter LLV: 2 ppm 8 timmar. LLV: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 timmar. Hud	Deri TWA: 2 ppm 8 saat TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 saat

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

<u>Voie d'exposition</u>	<b>Effet aigu (local)</b>	<b>Effet aigu (systémique)</b>	<b>Les effets chroniques (local)</b>	<b>Les effets chroniques (systémique)</b>
Oral(e) Cutané(e) Inhalation				

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Utiliser seulement sous une hotte contre les vapeurs de produits chimiques. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux** Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

**Protection des mains** Gants de protection

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Viton (R)	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

**Protection de la peau et du corps** Vêtements à manches longues

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

## Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

## À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** bas point d'ébullition solvant organique Type AX Marron conforme au EN371 ou Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme au EN14387

## À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Demi-masque recommandée:** - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Incolore	
<b>État physique</b>	Liquide	
<b>Odeur</b>	aromatique Légèrement sucré	
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible	
<b>pH</b>	Aucune information disponible	
<b>Point/intervalle de fusion</b>	-63 °C / -81.4 °F	
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Aucune information disponible °C / °F	@ 760 mmHg
<b>Point d'éclair</b>	Aucune information disponible	<b>Méthode</b> - Aucune information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	11.6 (Acétate de butyle = 1,0)	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet	Liquide
<b>Limites d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

<b>Pression de vapeur</b>	213 mbar @ 20 °C	
<b>Densité de vapeur</b>	4.12 (Air = 1.0)	(Air = 1.0)
<b>Densité / Densité</b>	1.453	
<b>Densité apparente</b>	Sans objet	Liquide
<b>Hydrosolubilité</b>	8 g/L (20°C)	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>		
<b>Composant</b>	<b>log Pow</b>	
Alcool isoamylique	1.28	
Chloroforme	2	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	982 °C / 1799.6 °F	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Viscosité</b>	0.56 mPa.s @ 20 °C	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	

## 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales, Sensible à la lumière.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Polymérisation dangereuse**  
**Réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.  
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles. Chaleur, flammes et étincelles. Excès de chaleur. Exposition à la lumière. Protéger de l'humidité.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Métaux alcalins. Aluminium. Acétone.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Chlorure d'hydrogène gazeux. Phosgène.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e)

Catégorie 4

Cutané(e)

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Inhalation

Catégorie 3

Données toxicologiques pour les composants

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Alcool isoamylique	LD50 = 1300 mg/kg ( Rat )	LD50 = 3250 mg/kg ( Rabbit ) LD50 = 3970 µL/kg ( Rabbit )	
Chloroforme	LD50 = 695 mg/kg ( Rat ) LD50 = 450 mg/kg ( Rat )	LD50 > 20 g/kg ( Rabbit )	47,702 mg/L ( Rat ) 4 h

**b) corrosion cutanée/irritation cutanée;** Catégorie 2

**c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;** Catégorie 2

**d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;**

**Respiratoire** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
**Peau** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**e) mutagénicité sur les cellules germinales;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**f) cancérogénicité;** Catégorie 2

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Chloroforme				Group 2B

**g) toxicité pour la reproduction;** Catégorie 2

**h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;** Catégorie 3

**Résultats / Organes cibles** Système nerveux central (SNC), Système respiratoire.

**i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;** Catégorie 1

**Étude résultat** LOAEL = 15 mg/kg bw/day  
NOAEC = 25 mg/m<sup>3</sup>  
**Voie d'exposition** Inhalation  
**Organes cibles** Foie, Rein, Cavités nasales.

**j) danger par aspiration;** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**Autres effets indésirables** Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

**Symptômes / effets, aigus et différés** Les symptômes de surexposition incluent vertiges, céphalées, fatigue, nausées, perte de connaissance, arrêt respiratoire: Provoque une dépression du système nerveux central: Les symptômes de surexposition peuvent inclure céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

## 12.1. Toxicité

### Effets d'écotoxicité

Contient une substance.: Nocif pour les organismes aquatiques. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Alcool isoamylique	LC50 96 h 700 mg/L (rainbow trout)	EC50: = 260 mg/L, 48h (Daphnia magna)	EC50: = 181 mg/L, 96h (Desmodesmus subspicatus) EC50: = 493 mg/L, 72h (Desmodesmus subspicatus)
Chloroforme	LC50: = 300 mg/L, 96h static (Poecilia reticulata) LC50: = 18 mg/L, 96h flow-through (Lepomis macrochirus) LC50: = 18 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss) LC50: = 71 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas)	EC50 = 28.9 mg/L/48h	EC50 = 560 mg/L/48h

Composant	Microtox	Facteur M
Alcool isoamylique	EC50 = 2500 mg/L 17 h	
Chloroforme	Photobacterium phosphoreum: EC50 = 520 mg/L/5 min Photobacterium phosphoreum: EC50 = 670 mg/L/15 min Photobacterium phosphoreum: EC50 = 670 mg/L/30min	

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance

Une persistance est peu probable.

### Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Alcool isoamylique	1.28	Aucune donnée disponible
Chloroforme	2	1.4 - 13

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau . Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Autres effets néfastes

### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

### Des polluants organiques persistants

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

### Potentiel de destruction de l'ozone

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Déchets de résidus/produits non utilisés</b>	Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
<b>Le code européen des déchets</b>	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
<b>Autres informations</b>	Ne pas jeter les déchets à l'égout. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1888
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	CHLOROFORM MIXTURE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1888
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	CHLOROFORM MIXTURE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III

### IATA

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1888
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	CHLOROFORM MIXTURE
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III

<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Pas de dangers identifiés
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Pas de précautions spéciales requises
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

## Inventaires internationaux

X = liste, Europe (EINECS/ELINCS/NLP), U.S.A. (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Philippines (PICCS), Chine (IECSC), Japan (ENCS), Australie (AICS), Korea (ECL).

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Alcool isoamylique	204-633-5	-		X	X	-	X	X	X	X	KE-23575
Chloroforme	200-663-8	-		X	X	-	X	X	X	X	X

Composant	REACH (1907/2006) - Annexe XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	REACH Regulation (EC 1907/2006) article 59 - Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC)
Chloroforme		Use restricted. See item 32. (see <a href="http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006R1907:EN:NOT">http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006R1907:EN:NOT</a> for restriction details)	

## Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Alcool isoamylique	WGK1	
Chloroforme	WGK 3	Class I : 20 mg/m <sup>3</sup> (Massenkonzentration)

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
Alcool isoamylique	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 84
Chloroforme	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 12

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail

Prendre en compte la Dir 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H331 - Toxique par inhalation

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Chloroform/isoamyl alcohol 24:1

Date de révision 05-sept.-2019

notifiées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LC50** - Concentration létale à 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

**PNEC** - La concentration prévisible sans effet

**LD50** - Dose létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

**COV** (composés organiques volatils)

## Principales références de la littérature et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index,

RTECS

## Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE)

1272/2008 [CLP]:

**Dangers physiques**

D'après les données d'essai

**Dangers pour la santé**

Méthode de calcul

**Dangers pour l'environnement**

Méthode de calcul

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

Formation à la réponse aux incidents chimiques.

Prévention et lutte contre l'incendie, identification des dangers et des risques, électricité statique, atmosphères explosives engendrées par les vapeurs et les poussières.

**Date de préparation**

24-nov.-2010

**Date de révision**

05-sept.-2019

**Sommaire de la révision**

Sections de la FDS mises à jour.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

**Fin de la Fiche de données de sécurité**